CAP des attaché(e)s du 2 mars 2021 _

COMPTE RENDU DE LA CAP

Etaient présents pour la CGT :

- Eric BUTOT : représentant titulaire en CAP attaché
- Nadine MOULEYRE MILLET : représentante suppléante

Points à l'ordre du jour de cette CAP

1_ Formation plénière (secrétaire de séance : Mme N'Guyen/ secrétaire adjoint : M. Chamoreau-CFDT)

- Approbation du procès-verbal de la formation plénière du 9 octobre 2019
- Prorogation de stage d'un attaché stagiaire de la promotion IRA de mars 2020

2_ Formation restreinte 1 (grade d'attaché d'administration de l'Etat) (secrétaire adjoint : M. Bonnet-UNSA)

- Approbation du PV de la formation restreinte N°1 et 3 du 9 octobre 2019
- Examen d'un recours au titre de l'année 2020

Modèle réduit de CAP, celle-ci avait pour ordre du jour l'approbation du procès-verbal de la formation plénière du 9 octobre 2019, non encore validé en interne lors de la précédente CAP du 6 octobre 2020, ainsi que l'examen de la prorogation de stage d'un stagiaire de l'IRA de Metz et le recours d'un attaché sur son CREP après 4 mois d'activité effectué à l'INSEE DR Nouvelle Aquitaine ETB de Limoges.

A_ Plénière

1_ Approbation du PV du 6 octobre 2019

Pour mémoire aucun des deux PV (plénière et formation restreinte) n'a pu être présenté en l'absence de validation en interne lors de la CAP du 6 octobre 2020. La CGT approuve ce PV.

2_ Prorogation du stage d'un attaché stagiaire des IRA avant sa titularisation

Le soutien déjà bien apprécié lors des précédentes séances de CAP apporté par l'administration aux stagiaires des IRA se confirme par l'affectation à sa demande d'un stagiaire de l'IRA de Metz au

SIRCOM, en première affectation. Dans ce cas précis néanmoins elle déplore une absence d'organisation, d'écoute et d'esprit d'analyse, en contradiction avec les attendus élémentaires pour un poste de chargé de mission, puis dans le cadre d'une seconde affectation plus administrative sous forme de pré-affectation à SRH2 au sein du suivi RH des contractuels également infructueuse.

Une demande de prorogation du stage de 4 mois est soumise au vote.

CFDT-UNSA-FO : Les syndicats n'ont pas d'objection à la prorogation, mais demande l'intervention de la médecine de prévention.

CGT : *La CGT s'accorde également sur la demande de prorogation de stage mais émet des doutes quant à l'action de la médecine de prévention sur une amélioration des chances de titularisation du stagiaire dans le cadre très limité de 4 mois.*

B_ Formation restreinte

1/ Approbation du PV du 6 octobre 2019.

Le procès-verbal est approuvé par la CGT.

2/ Recours d'un chef de division à la Direction de l'INSEE (INSEE-DR Nouvelle Aquitaine).

Le cas de ce chef de service qui semble avoir fait l'unanimité administrative et syndicale contre lui en 4 mois reste étonnant, tout autant par la sévérité du CREP rédigé par l'administration que par les arguments qu'il développe pour justifier les avancées qu'il aurait apportées dans l'organisation dans laquelle il s'était inscrit. Il a depuis rejoint sa DIRECCTE d'origine.

La CGT ne peut que rester prudente en l'absence de plus d'éléments objectifs sur ce cas précis, restant néanmoins relativement dubitative quant à l'absence de résultats décriée par l'administration. Elle s'abstient donc quant au refus de la direction de reconsidérer la rédaction demandée du CREP.

****

Quelle que soit la teneur des points à l'ordre du jour de cette CAP comme des CAP en général, on ne dira jamais assez que les commissions administratives paritaires sont des éléments clés de la défense des intérêts des agents. La menace qui pèse sur ces instances avec l'adoption du couperet que représente l'application de la loi de transformation de la fonction publique à partir de 2021 est bien réelle.

On se gardera de ne pas s'intéresser à la présentation de la nouvelle cartographie (GT du 10 février 2021) que fait la CGT sur l'ampleur de la catastrophe qui nous menace toutes et tous dans ce domaine essentiel du combat que mène notre syndicat pour défendre les intérêts de tous les agents.